



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 24-20190322

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU –
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Beaux

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe –

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 24-20190322**BUDGET ANNEXE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Président rappelle que les enjeux liés à l'accès et à la distribution de l'eau potable mobiliseront encore en 2019, et pour les années suivantes, une partie importante des finances de notre collectivité.

Un contrat de progrès est en cours de signature avec différents partenaires tels que les services de l'Etat et les bailleurs de fonds. Ce contrat permettra de faciliter l'obtention de financements en contrepartie de l'engagement de la CASUD sur la qualité du service, et notamment les 4 axes suivants :

- Amélioration de la performance technique des services d'eau et assainissement,
- Pérennisation de la situation financière des services,
- Amélioration de la relation avec les abonnés,
- Amélioration de la gouvernance et l'organisation des services.

Le Président rappelle que le vote du compte administratif 2018 a été approuvé avant le vote du budget primitif 2019. En conséquence, le résultat de l'exercice 2018 est reporté dans le budget primitif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	10 421 000 00	6 866 328 65
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		3 554 671 35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RAR + Résultat + Crédits votés)		10 421 000 00	10 421 000 00
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	17 888 443 56	19 552 359 22
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 249 754 56	9 985 640 78
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 399 801 79	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		29 538 000 00	29 538 000 00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		39 959 000 00	39 959 000 00

Toutes sections confondues, le total du budget primitif de l'eau s'élève à 39 959 000 €, dont 10 421 000 € en exploitation et 29 538 000 €, en investissement.

Le détail par section est donné dans la suite de l'exposé aux membres du conseil communautaire.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 10 421 000 €, tel que détaillé dans les tableaux suivants.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II				
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2				
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	493 000.00		500 000.00	500 000.00	500 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	700 000.00		700 000.00	700 000.00	700 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 193 000.00		1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 515 000.00		1 497 000.00	1 497 000.00	1 497 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 000.00		150 000.00	150 000.00	150 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 862 000.00		2 847 000.00	2 847 000.00	2 847 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 778 000.00		6 085 000.00	6 085 000.00	6 085 000.00
042	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 452 000.00		1 489 000.00	1 489 000.00	1 489 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 230 000.00		7 574 000.00	7 574 000.00	7 574 000.00
TOTAL		10 092 000.00		10 421 000.00	10 421 000.00	10 421 000.00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION						10 421 000.00

Les principales dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'eau sont composées :

- des « charges à caractère général » du chapitre 011 de 500 000 € comprenant :
 - . le reversement au budget principal des frais de structure et de fonctionnement du service, pour 90 000 €,
 - . le montant de 200 000 €, de travaux d'entretien de réseaux et fournitures de prestations, effectués en régie,
 - . des études et prestations, pour 140 000 €.
- des charges de personnel pour un montant de 700 000 €, somme à reverser au budget principal ;
- des charges d'intérêts de la dette pour 1 497 000 € ;
- des charges exceptionnelles d'un montant de 150 000 €, pour couvrir les éventuelles pénalités sur marchés ;

- et des dépenses d'ordre correspondant aux amortissements des équipements (chapitre 042) pour 1 489 000 €.

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau sont composées :

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 74	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDIS SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 500 000.00		6 400 000.00	6 400 000.00	6 400 000.00
Total des recettes de gestion des services		6 500 000.00		6 400 000.00	6 400 000.00	6 400 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	112.03		3 428.65	3 428.65	3 428.65
Total des recettes réelles d'exploitation		6 500 112.03		6 403 428.65	6 403 428.65	6 403 428.65
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	700 000.00		462 900.00	462 900.00	462 900.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		700 000.00		462 900.00	462 900.00	462 900.00
TOTAL		7 200 112.03		6 866 328.65	6 866 328.65	6 866 328.65
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						3 554 671.35
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION						10 421 000.00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						7 111 100.00

- des recettes tarifaires du service (part CASUD sur la facturation réalisée par le délégataire) s'élèvent à 6 400 000 €.
- des recettes d'ordre liées aux amortissements des subventions d'équipement reçues, et aux travaux en régie pour un montant de 462 900 €.

Le report de l'excédent de fonctionnement de 2018 à hauteur de 3 554 671,35 € constitue une recette de fonctionnement de l'exercice 2019.

La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent permettant de financer la section d'investissement à hauteur de 7 111 100 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 29 538 000 €, tel que détaillé dans les tableaux suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 369 086.58	569 551.88	1 452 848.12	1 452 848.12	2 022 400.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	801 000.00	182 070.08	224 929.92	224 929.92	417 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 819 998.25	1 488 132.59	13 190 867.41	13 190 867.41	14 679 000.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	18 990 084.83	2 249 754.55	14 868 645.45	14 868 645.45	17 118 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 593 000.00		2 446 898.21	2 446 898.21	2 446 898.21
	Total des dépenses financières	2 593 000.00		2 446 898.21	2 446 898.21	2 446 898.21
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 583 084.83	2 249 754.55	17 315 543.66	17 315 543.66	19 565 298.21
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	700 000.00		462 900.00	462 900.00	462 900.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	290 000.00		110 000.00	110 000.00	110 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	990 000.00		572 900.00	572 900.00	572 900.00
	TOTAL	22 573 084.83	2 249 754.55	17 888 443.66	17 888 443.66	20 138 198.21
						+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					9 399 801.79
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					29 538 000.00

Les dépenses d'équipement, restes à réaliser inclus, s'élèvent à 17 118 400 €. Les principaux projets d'investissement sont listés ci-dessous :

- . Création des réservoirs Leveneur (4 M€ en 2019),
- . Potabilisation de Leveneur (1,8 M€), Songes (1 M€) et Argamasse (0,2 M€),
- . Refoulement de la ligne 400 vers réservoir Epidor Hoarau (0,5 M€),
- . Travaux de renforcement et réparation des réseaux AEP des 4 communes (2,5 M€),
- . Travaux de modernisation et d'extension du réseau (opérations AEP pour 0,6 M€),
- . Travaux de modernisation du réseau AEP de Saint Philippe (0,2 M€),
- . Travaux Pente Orange/Songes (0,4 M€),
- . Captage du Bras de la Plaine (0,4 M€),
- . Réhabilitation de réservoirs (0,6 M€),
- . Galerie drainante de Langevin (1,1 M€),
- . Forage de reconnaissance aquifère de Takamaka (0,4 M€).

En dehors des dépenses d'équipement, les autres dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital emprunté qui s'élève à 2 446 898 € pour l'année 2019, et aux mouvements d'ordre d'investissement pour 572 900 €.

Les restes à réaliser en dépenses (2 250 000 €) correspondent à des dépenses juridiquement engagées en 2018 et qui seront mandatées et décaissées en 2019.

Le déficit d'investissement de l'exercice 2018 (1 663 919,56 € net des restes à réaliser) est reporté en dépense de l'exercice 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 670 543.29	1 685 640.78	7 153 359.22	7 153 359.22	8 839 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	9 300 000.00	8 300 000.00	3 051 000.00	3 051 000.00	11 351 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		14 970 543.29	9 985 640.78	10 204 359.22	10 204 359.22	20 190 000.00
106	Réserves	1 043 000.00		1 664 000.00	1 664 000.00	1 664 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Total des recettes financières		1 043 000.00		1 664 000.00	1 664 000.00	1 664 000.00
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		16 013 543.29	9 985 640.78	11 868 359.22	11 868 359.22	21 854 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	5 778 000.00		6 085 000.00	6 085 000.00	6 085 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 452 000.00		1 489 000.00	1 489 000.00	1 489 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	290 000.00		110 000.00	110 000.00	110 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 520 000.00		7 684 000.00	7 684 000.00	7 684 000.00
TOTAL		23 533 543.29	9 985 640.78	19 552 359.22	19 552 359.22	29 538 000.00
						+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						29 538 000.00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					7 111 100.00	

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :

- des subventions d'investissement de 8 839 000 € dont 1 686 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2018,
- une part du résultat de fonctionnement de 2018, transféré à la section d'investissement (1 664 000 €),
- des emprunts à mobiliser pour un montant de 11 351 000 € (dont 8 300 000 € de restes à réaliser de 2018),
- des recettes d'ordre de 1 489 000 €,
- 6 085 000 € d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le budget annexe 2019 de l'Eau, voté chapitre par chapitre,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- **décide d'approuver le budget annexe 2019 de l'Eau, voté chapitre par chapitre,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 40

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

